



**DEMANDE DE PRESTATIONS
FAMILLE, ENFANCE, JEUNESSE
CCAS D'ARGENCES EN AUBRAC**

DATE LIMITE DE DEPOT : 31 DECEMBRE 2024

NOM(S) et PRENOM(S) DES PARENTS (*): _____

ADRESSE : _____

Tél. : _____

Mail. : _____

(*) (OU DU PARENT et/ou DES REPRESENTANTS, le cas échéant).

Demande pour prise en charge d'une cotisation (sports, culture et loisirs associatifs de l'Argence ou à défaut du département de l'Aveyron) ou une licence sportive annuelle avec affiliation à une fédération sportive nationale, y compris les cours pour les jeunes de 3 à 16 ans (maximum 80 € par enfant) :

Fournir la ou les facture(s) acquittée(s) pour cotisation ou licence sportive + le dernier avis d'imposition (ou non-imposition) + un RIB.

Imposable

Non Imposable

ENFANT 1

NOM PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

NOM DE L'ASSOCIATION OU DU CLUB (SPORTS, CULTURES, LOISIRS) : _____

ENFANT 2

NOM PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

NOM DE L'ASSOCIATION OU DU CLUB (SPORTS, CULTURES, LOISIRS) : _____

ENFANT 3

NOM PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

NOM DE L'ASSOCIATION OU DU CLUB (SPORTS, CULTURES, LOISIRS) : _____

ENFANT 4

NOM PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

NOM DE L'ASSOCIATION OU DU CLUB (SPORTS, CULTURES, LOISIRS) : _____

ENFANT 5

NOM PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

NOM DE L'ASSOCIATION OU DU CLUB (SPORTS, CULTURES, LOISIRS) : _____

DATE : _____

SIGNATURE PARENT(S) :
[et/ou représentant(s)]

Activités sportives, culturelles et de loisirs locales ou à défaut du département de l'Aveyron (Aides en direction des familles, de l'enfance et de la jeunesse avec résidence sur la Commune d'Argences en Aubrac)

- Prise en charge pour une cotisation (sports, culture et loisirs associatifs de l'Argence ou à défaut du département de l'Aveyron) ou une licence sportive annuelle avec affiliation à une fédération sportive nationale (y compris les cours inclus dans le montant de la facture) pour les jeunes de 3 à 16 ans.

Conditions à remplir

- Famille non imposable : 100% du coût réel dans la limite de 80€/enfant
- Famille imposable (ou avis d'imposition non remis) : 50% du plafond de 80€/1^{er} enfant, 75% du plafond de 80€/2^{ème} enfant et 100% du plafond de 80€, à partir du 3^{ème} enfant et comme précisé dans la limite de 80€/enfant.

A noter que la notion de non-imposable vaut pour l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux (CSG/CRDS/PREL. SOL.)

